
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl «Le Chêne»,
en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl «le Chêne» sise Avenue de la Reine 1, 1310 La Hulpe est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl «le Chêne» est agréée pour exercer la mission suivante :

- Aide au lien pour l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.